

**2010/2951 - Convention avec l'Association LC Corporation pour l'organisation du "Hockey show à Lyon", le samedi 13 novembre 2010 à la patinoire Charlemagne** (Direction des Sports) (BMO du 25/10/2010, p. 2133)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur, en l'absence de M. BRAILLARD Thierry, rapporteur momentanément absent : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Notre Groupe votera pour ce rapport, car nous nous félicitons de l'organisation du Hockey Show, le week-end dernier à la patinoire Charlemagne, au profit de l'Association Laurette Fugain, dans sa lutte contre la leucémie.

Heureusement, cette manifestation n'a pas eu à pâtir de certains dysfonctionnements qui règnent au niveau de cette patinoire. Je veux parler de la grève d'une partie du personnel, qui touche aussi la patinoire Baraban.

Celle-ci était fermée samedi 6 novembre, pour cause de grève, alors qu'un match de hockey était prévu et que la patinoire Charlemagne était occupée par un gala de danse.

Le Lyon Hockey Club a fait les frais, à plusieurs reprises, de ces grèves à répétition. Pour l'équipe une, ce sont trois matchs qui ont dû être reportés et un a dû être joué à l'extérieur. Quatre heures d'entraînement ont été annulées. Pour le Hockey Jeune et Loisir, ce sont sept heures d'entraînement, qui ont dû être, elles aussi, annulées.

Ce qui est déroutant dans cette affaire, ce n'est pas que le personnel se mette en grève, il en a le droit, mais c'est de laisser la patinoire ouverte au public et de fermer quand ce sont les clubs qui doivent s'entraîner, comme ce samedi 6 novembre, où la patinoire était ouverte au public jusqu'à 17 heures et fermée ensuite pour cause de grève.

La même façon d'agir avait déjà eu lieu à la Patinoire Charlemagne, pour les matchs de Coupe de France de l'équipe Senior, qui avait dû aller jouer un mercredi à Clermont-Ferrand... car Charlemagne était en grève. Pourquoi cette discrimination ?

Pourquoi aussi, seul le personnel des patinoires est en grève ? Nous avons pu noter que toutes les rencontres des différents championnats avaient eu lieu pendant ces dernières grèves (ASUL Volley, Foot, Rugby, Basket) et que tous les gymnases étaient ouverts aux entraînements, tous... sauf les patinoires...

Nous pensons que le personnel employé dans les lieux sportifs, tels que gymnases, piscines ou patinoires, était du personnel sensibilisé par le sport. Nous ne pouvons que constater que ce n'est pas le cas de tous.

Quand on sait l'énergie qu'il faut, pour organiser des matchs et mobiliser des supporters, trouver des sponsors, imprimer la billetterie, sans parler de tous les bénévoles qui donnent de leur temps chaque semaine, à longueur de saisons... il est démoralisant pour ces sportifs d'apprendre, la veille pour le lendemain, qu'ils ne pourront pas jouer comme prévu, en raison d'un blocage du personnel municipal. Blocage que la Ville ne pouvait pas ignorer ! Alors, pourquoi n'a-t-elle pas prévenu plus tôt les clubs concernés ? Et pourquoi aucune solution n'a été prévue afin que ce ne soit pas les sportifs qui paient les pots cassés ? Je vous remercie de nous donner des explications sur cette situation.

Nous souhaitons qu'elle cesse rapidement et que l'on ne continue pas à pénaliser davantage les clubs. Et je voulais surtout aussi les sensibiliser en disant que bien que le personnel ne soit pas aussi important que celui des cantines, il serait quand même souhaitable que votre adjoint aux sports ne laisse pas s'enliser un conflit de personnel à répétition. Ces grèves qui se produisent également à la Patinoire deviennent quand même un petit peu inquiétantes. Voilà Monsieur le Maire,

M. LE MAIRE : Il faudra aussi que le Hockey Club se demande pourquoi il y a des grèves, quand il est là...

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Non, parce qu'il n'y a pas eu que le Hockey Club qui en a fait les frais, il y a eu d'autres clubs.

M. LE MAIRE : M. LE MAIRE : Je clos le débat.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Mme CHEVASSUS-MASIA : Voilà, je tiens à ce que ce soit mis entièrement dans le rapport.

(Adopté.)